

Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Commune de Laudun l'Ardoise

Conseil Municipal du 20 mars 2019



Objectifs du ROB

- C'est une étape obligatoire qui précède le Budget Primitif dans les communes de plus de 3500 hab. pour informer les élus de la situation financière communale et permettre les discussions sur les priorités et les évolutions possibles ;
- Le Débat donne lieu à un Rapport d'Orientation Budgétaire transmis au Contrôle de légalité avec une délibération ; ce DOB intervient dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget ;
- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, doivent relater les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre commune et EPCI ;
- Il précise les engagements pluriannuels envisagés ;
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement ;
- L'endettement de la commune et les prévisions d'emprunt s'il y a lieu dans le Budget ;

Indicateurs économiques

- Suite à une nette embellie en 2017 dans la zone euro en 2017, la croissance s'est considérablement affaiblie en 2018 (maintien en Espagne, progression en France mais croissance négative en Italie ou en Allemagne).
- La dégradation reflète notamment l'environnement international marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents ainsi que l'incertitude croissante entourant le Brexit. On note également des tensions sociales et politiques internes entre l'Italie et la France.
- La croissance de 2,3% en 2017 n'a atteint que 1,5% en 2018. Les observateurs prévoient une croissance stable du fait des mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année.
- Bénéficiant d'un regain de l'activité économique, le taux de chômage a atteint en 2018 son niveau le plus bas depuis 10 ans. Mais le ralentissement actuel de la conjoncture freine la dynamique du marché de l'emploi.
- Quant à l'inflation, très faible en 2016, elle a été portée par la remontée progressive du prix du pétrole atteignant 1,5% en 2017. En 2018, l'inflation a dépassé les 2,2% avant de décélérer en fin d'année à nouveau. La prévision 2019 est de 1,5%.
- Ainsi, les taux directeurs sont stables et les taux d'intérêt restent attractifs.
- La dette publique a atteint en 2017 un niveau record de 98,5% du PIB.

Loi de finances 2019

- Nous sommes toujours dans la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et la Loi de finances s'inscrit dans la continuité. Elle précède le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu courant 2019.
- Qualifiée de texte transitoire, la LFI 2019 comporte une vingtaine d'articles qui auront un impact sur les finances locales c'est-à-dire peu d'incidences sinon des ajustements ou des mesures correctives :
 - Hausse des transferts financiers de l'Etat de 6,5% soit 111,4 Milliards € du fait de la 2^{ème} vague du dégrèvement progressif de la Taxe d'Habitation pour 80% des ménages les plus modestes (+ 4,8 milliards €),
 - Les concours financiers de l'Etat soit 48,6 milliards € restent stables. Il s'agit de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), la Dotation d'Equipement des territoires ruraux, (DETR), la Dotation de soutien à l'Investissement (DSIL) et la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des Départements. La TVA des Régions est en légère augmentation de 5%,
 - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente la part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83%). Elle représente 26,9 milliards € en 2019, au même niveau qu'en 2018. Seules les communes nouvelles (jusqu'au 1^{er} janvier 2021) bénéficient du pacte de stabilité de la DGF.

Loi de finances 2019

La réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre :

La LFI prévoit une enveloppe unique pour toutes les catégories d'EPCI à fiscalité propre :

- . 30% de dotation de base
- . 70% en péréquation selon les critères de population, le potentiel fiscal, le coefficient d'intégration fiscale (CIF plafonné à 0,6) et un nouveau critère, le revenu par habitant.

Les subventions d'investissement de l'Etat :

Pour compenser les baisses des dotations de l'Etat des dernières années, l'Etat a ouvert des enveloppes liées aux projets proposées par les collectivités. La DETR qui existait déjà représente 1046 M€ et la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 570 M€.

Transfert des compétences Eau et Assainissement

Le vote définitif de la loi le 31 juillet dernier par l'Assemblée nationale fait de la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement par les EPCI la règle de droit commun, sauf si un quart des communes s'y opposent dans les communautés de communes. Mais ce droit de veto ne pourra subsister après 2026.

Concernant la commune de Laudun l'Ardoise, seul l'assainissement est concerné. Le transfert au Gard Rhodanien sera effectif dès le 1^{er} janvier 2020 :

- . Les immobilisations feront l'objet d'un PV de transfert en accord avec la trésorerie,**
- . Le contrat d'affermage avec la SAUR et tous les marchés sont transférés d'office ainsi que les contrats d'emprunt,**
- . Les résultats du budget annexe seront intégrés au budget principal de la commune par des opérations budgétaires.**

La fiscalité

- Les bases des taxes locales peuvent être majorées de 2,2% selon l'évolution du taux d'inflation (nov à nov) :

Soit un produit attendu d'environ 3 millions d'euros.

Pour la Taxe d'Habitation : les dégrèvements ont concerné 30% des ménages en 2018 et concerneront 35% des ménages en 2019 soit 65% et les compensations de l'Etat se font normalement à l'euro prêt. Mais l'inertie de cet impôt qui va devenir une simple compensation appauvrit encore les communes qui ne peuvent plus utiliser ce levier fiscal par le taux ou les bases.

Etat financier de la commune

- L'ensemble des emprunts de la commune représente un taux fixe moyen de 4%.
- A partir de 2019, un emprunt à DEXIA se termine soit une annuité de 43 600 € en moins.
- Il faudra attendre 2021 ensuite pour que 2 prêts se terminent représentant une annuité d'environ 420 000 € (intérêts et capital).
- La dette en capital restant dû représente :

Au 1^{er} janvier 2019

4 678 699 €

En 5 ans, elle a diminué de moitié.

Évolution de la dette

	capital restant dû au 1er janvier	Annuité emprunt	remboursement du capital	taux moyens des emprunts
2014	9577600	1274301	913424	3,997
2015	8664176	1271277	939740	3,982
2016	7724436	1269854	976301	3,984
2017	6748134	1268431	1014789	3,975
2018	5733345	1267008	1054645	3,968
2019	4678699	1133554	962838	3,953

Soit une dette par habitant de 740 € (la strate est de 849 € / hab. en 2017)

Capacité financière

	2016	2017	2018
Dép réelles	8189240	7929102	7321414
Recettes Réelles	9678010	9339316	8671089
Excédent brut courant	1488770	1410214	1349675
intérêts de la dette	284000	255000	212363
Epargne brute	1204770	1155214	1137312
remboursement de l'emprunt en capital	976301	1014789	1054645
CAF nette	228469	140425	82667
<i>Hors produits exceptionnels</i>			
La capacité de désendettement = encours de la dette / CAF Brute = 4,11 années			
Au-delà de 11 ans, la situation est jugée critique			

Charges de personnel

- La masse salariale (chapitre 012) représente une part conséquente du budget de fonctionnement soit un ratio de 60%. (dépenses nettes du personnel sur les dépenses réelles de F.).
- Le ratio doit être analysé avec prudence car ce n'est qu'une image relative pour un exercice donné. Et un rapport entre différentes dépenses.
- En matière de rationalisation des dépenses publiques, il sera plus aisé d'actionner une économie au chapitre 011 – « Charges à caractère général » qu'en dépenses de personnel.
- La volonté municipale est d'optimiser les compétences pour externaliser le moins et générer des économies sur les contrats.
- La politique de la gestion du personnel nécessite des adaptations, de la prudence en vue de maintenir les services à la population.

Évolution

L'évolution du poste « charges de personnel » net doit être affichée :

4 494 526 € en 2016

4 380 664 € en 2017

Et 4 270 235 € en 2018

Soit une diminution de 5% en deux ans.

Charges de personnel et effectifs

EVOLUTION DES EFFECTIFS				
<u>Situation au 1er janvier</u>	2016	2017	2018	2019
Stagiaires/Titulaires	114	111	110	108
Contractuel CDD	34	29	18	9
Contractuel CDI	1	1	1	1
Non titulaires de droit privé CAE	7	3	4	0
Collaborateur de Cabinet	1	1	0	0
Total	157	145	133	118

Orientations sur les charges du personnel

- . La volonté municipale est de maintenir les services à la population tout en maîtrisant les charges de personnel et en gardant un climat social serein.
- . Décidée au 1^{er} janvier 2019, une nouvelle organisation des services permet de mieux cibler les directions. Un effort sur les formations liées aux compétences métier sera privilégié.
- . Les charges de personnel liées à la piscine fermée depuis plusieurs mois représentent une certaine économie de la masse salariale mais reste ponctuelle.
- . L' appel aux contrats aidés, les Parcours Emploi Compétence (PEC), sera prioritaire mais autant que faire se peut avec engagement de la commune d' accompagner les agents dans une formation.

Charges courantes

- L'impact financier sur certains postes dû à la fermeture de la piscine devrait se faire sentir pour l'eau, les produits de traitement et d'entretien. Par contre, le chauffage, l'électricité fonctionnent toujours. L'économie est donc relative.
- Les contrats arrivant à échéance ont fait ou doivent faire l'objet d'une nouvelle consultation ; le gaz (2018), l'électricité, les repas en liaison froide, le faucardage, l'entretien des installations électriques, des espaces verts, des stades et des bornes incendie pour 2019.
- Le contrat de ramassage des déchets verts (80 000 €) a été arrêté et la mission est assurée en régie. Même chose pour le marché de prestation ménage (20000 € jusqu'au 10 avril en 2018).
- Une enveloppe doit être réservée à l'entretien des bâtiments municipaux chaque année de façon à gérer en « bon père de famille » notre patrimoine.
- Une économie a été négociée avec le prestataire sur la location des 20 copieurs pendant plusieurs mois soit 54 000 € d'économie.

Autres charges

- Par arrêté du préfet du 6 février 2019, les objectifs de la loi SRU en matière de logements sociaux devraient être atteints : + de 46 LLS au cours des années 2017, 2018 et 2019. La pénalité due à la carence ne sera plus doublée en 2019, soit environ 50 000 € au lieu de 100 000 € en 2018.
- L'enveloppe des subventions reste stable par rapport aux années précédentes.
- La subvention du CCAS sera baissée exceptionnellement de 25 000 € en raison de l'économie des salaires constatée soit 165 000 € (190 000 € en 2018).
- Le contingent Incendie passe de 262 776 € à 294 558 € soit 12% d'augmentation ; la délibération du SDIS sur les nouvelles modalités de calcul est annulée à la suite d'un contentieux et le contingent est calculé en application du droit commun ; 80% sur la part du contingent passé, 20% au potentiel fiscal.

RECETTES

Dotations et subventions

- la DGF est nulle et les dotations autres restent stables.
- L' Attribution de Compensation du Gard Rhodanien est fixe.
- La participation de 50 € / dossier instruit en matière d'urbanisme pour la commune de Tresques ne couvre pas la dépense réelle des salaires du service instructeur.
- La participation de l'Etat pour les titres sécurisés (Passeports et CNI) d'environ 8 500 € ne couvre pas non plus la dépense du salaire de l'agent y affecté.

Recettes et produits des services

- La part des produits des services représente 6,4% des recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions).
- En 2018, la fermeture de la piscine diminue encore ces recettes :
 - 100 000 € de recettes avec ouverture l'été en extérieur,
 - 47 000 € en 2017 (sans extérieur),
 - Et 30 000 € en 2018 (fermeture en septembre).

INVESTISSEMENT - Réalisé

- 2018 aura été une année de prudence du fait du changement de municipalité et de la reprise de certains dossiers difficiles dont la piscine, la STEP, le bassin de l' Ardoise, notamment.
- Il convient de préciser que l'ensemble des dossiers ont été repris pour être réactualisés en vue de créer une dynamique des travaux indispensables à l'évolution de la commune.
- Le résultat de l'exercice montre une dépense réelle de 1414 k€ dont 1059 k€ de remboursement du capital.

Investissement Détail

Voici les principales dépenses (353 815 €) :

- . 112 300 € de travaux en régie dont des mises en conformité d'ERP et d'accessibilité (AD'AP)
- . La restauration de la statue de la Vierge à l'enfant : 93 000 €
- . Les études dont celle du PLU (42 840 €) ou étude déplacement réseau (15 000 €)
- . Enrochement Bd JV Fosse : 30 000 €
- . Signalétique : 16 000 €
- . Stations hydrométriques Tave, Rhône (15 000 €) et vanne poste crue (31 200 €)
- . Divers petits travaux dans les bâtiments et achat de matériels et mobilier

INVESTISSEMENT

Travaux impératifs

. Sur les gros dossiers qui s'imposent à la commune, il convient de programmer certains travaux « obligatoires » :

LE BASSIN DE L' ARDOISE

. Le dossier de mise en demeure de l'Etat à la commune pour l'absence des travaux de mise en conformité des aménagements prescrits par l'arrêté préfectoral du 17 juin 2008 portant projet de lutte contre les inondations par ruissellement du bourg de l'Ardoise sur la commune de Laudun l'Ardoise. Ce dossier doit avancer car l'enquête publique relative à la déviation de la RN 980 est prévue pour 2019. L'intérêt communal est d'avancer sur ce projet et de lancer l'acquisition des terrains à l'amiable ou par Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et les travaux. Le projet n'est pas encore évalué financièrement précisément.

Une dépense sera cependant prévue en 2019.

INVESTISSEMENT

Le programme de travaux pour 2019 prévoit :

- . L'agenda d'Accessibilité programmée (l'Ad'AP) voté le 23.09.2016 avec un plan pluriannuel des réalisations. Depuis 2017, la commune a engagé une dépense de 50 000 €. La part 2019 prévoit une somme de 130 000 €.
- . EGLISE : de graves désordres ont été constatés récemment sur les murs intérieurs. Des travaux de sécurité sont prévus et un diagnostic est en cours.
- . Une déclaration d'assurance est en cours d'expertise pour des désordres constatés sur plusieurs bâtiments communaux en raison de la sécheresse.
- . Des travaux d'aménagement des voiries et goudronnage chemins :
500 000 €.

INVESTISSEMENT

- Une somme forfaitaire de 100 000 € est affectée à l'entretien des bâtiments publics.
- La création de la voirie et le chemin de la Sarriette pour l'Opération d'Aménagement Programmé (OAP) de Suc et Pradelle sera inscrite pour 450 000 €, la participation de l'aménageur étant de 385 000 €.
- La mise en conformité électrique de la Piscine, surtout, les travaux de consolidation de la structure et l'étanchéité du bassin font l'objet d'une étude en vue d'obtenir des financements des partenaires.

INVESTISSEMENT

- . Travaux à reprendre d'un pluvial à l'Ardoise : 90 000 €
- . Achat terrains pour le bassin de l'Ardoise : 200 000 €
- . Vidéo protection (12 caméras) : 110 000 €
- . Cours des écoles : 175 000 €
- . Limitation de circulation plateau de Lacau : 22 000 €
- . Climatisation Mairie, EFL, PM : 24 000 €
- . Achat d'une balayeuse : 200 000 €
- . Bornes de rechargement de véhicules électriques : 35 000 €
- . City stades et parcours VTT : 100 000 €
- . Etudes pour l'extension d'une école maternelle : 30 000 €
- . Renforcement électrique camping : 15 000 €
- . Informatique et dématérialisation mairie : 22 000 €
- . 4 radars pédagogiques (10 000 €) et panneaux lumineux (30 000 €)

ASSAINISSEMENT

Ce budget annexe va être transféré en 2020 à l'Agglomération du Gard Rhodanien (sous réserve d'une modification législative)

Les seules recettes de la section d'exploitation sont :

La taxe de raccordement (2 800 €) et la surtaxe (fixe et m3)

Il n'y a plus de prime pour épuration du fait de la non-conformité de la station d'épuration

Ce budget ne présente aucun emprunt en cours.

La mise en demeure concernant l'obsolescence de la station d'épuration reçue le 30 octobre 2017

a obligé la collectivité à demander à un Bureau d'études spécialisé une expertise des travaux à réaliser sur la STEP existante en vue d'une mise en conformité et ainsi, pour permettre des raccordements supplémentaires. Actuellement, les permis d'aménager sont bloqués par la Préfecture.

Les travaux envisagés :

Considérant l'arrêté de mise en demeure du Préfet du Gard, le BE a été mandaté pour estimer l'ensemble des travaux à réaliser sur la STEP qui font apparaître un prévisionnel de 1,5 M euros HT.

Le dossier est en cours de validation par les services de l'Etat en vue d'un dossier Loi sur l'eau.

Cette validation donnera lieu à des subventions : l'Agence de l'Eau voire le Conseil Départemental et l'Agglomération.

En même temps, il convient de renouveler les réseaux d'assainissement en cohérence avec la Maison de l'eau pour les réseaux d'eau potable à remplacer et, si possible, la voirie à refaire ; programme pluriannuel à monter.

Autres études à engager

- Le schéma directeur de l'Ardoise

Le schéma directeur est une obligation pour la collectivité en vue d'orienter les priorités des travaux et prévoir des subventions des partenaires (Etat, CD 30 et Agence de l'Eau). Actuellement, ce schéma n'existe pas.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage va permettre d'élaborer le cahier des charges pour cette mission d'études,

Après validation par les partenaires financiers (CD 30 et Agence de l'eau), une consultation sera lancée.

Le bilan du budget annexe 2018

Réalisations	Dépenses (D)	Recettes (R)	Résultat reporté N-1 (RR)	Résultat de clôture (R-D+RR)
Section de fonctionnement	155 923,03 €	220 745,26 €	317 823,95 €	382 646,18 €
Section d'investissement	79 145,43 €	100 348,77 €	168 983,93 €	190 187,27 €
Reste à réaliser dépenses Inv.				199 250,00 €

Capacité d'emprunt

- Selon l'avancement du dossier de travaux de la STEP, ce budget annexe permet une capacité d'emprunt d'environ 1 million d'euros soit environ 50 000€ d'annuité (simulation sur 30 ans au taux fixe de 2,5%).
- La réalisation des travaux est urgente mais le dossier doit privilégier les aides financières pour optimiser les travaux à réaliser.

Fin du Rapport d'Orientation Budgétaire

MERCI DE VOTRE ATTENTION